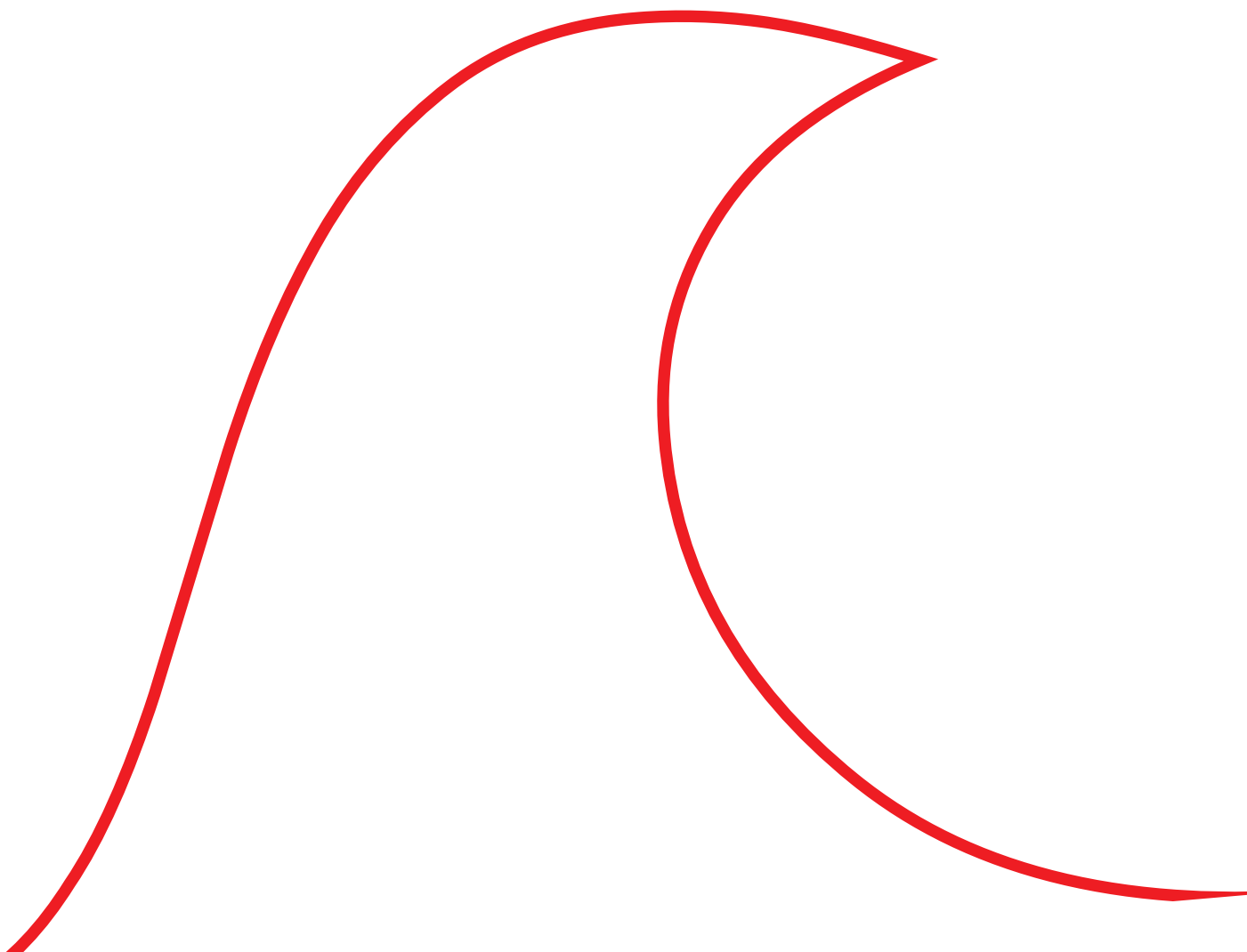


**CAISSE DE PENSIONS DE LA CAISSE DE COMPENSATION  
DES ARTS ET MÉTIERS SUISSES (CC 105)**

Une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

# Rapport résumé 2024





## Chères assurées, chers assurés, chers employeurs, chères retraitées, chers retraités,

L'année 2024 a une fois de plus montré à quel point les exigences liées à une prévoyance moderne sont variées et complexes. Modèles de travail flexibles, nouvelles configurations familiales ou projets de vie personnels: nos parcours individuels et nos réalités professionnelles sont plus diversifiés que jamais. Cette diversité place également la caisse de pensions de la CC 105 devant un défi de taille: garantir la stabilité tout en répondant à des besoins différents.

Avec un rendement total de 8,8 pour cent, nous sommes à nouveau parvenus à faire évoluer positivement les actifs immobilisés. Le degré de couverture a connu une progression réjouissante, à 118,1 pour cent fin 2024. Ces résultats nous ont permis de garantir une rémunération attrayante de 3,75 pour cent pour les personnes assurées actives. Grâce à cette stabilité financière, les promesses de rentes futures sont garanties.

Une prévoyance fiable exige non seulement de la stabilité, mais aussi une combinaison judicieuse de paramètres techniques, économiques et sociaux. Combiner de manière optimale ces facteurs reste un défi passionnant que nous devons aussi relever dans les années à venir. Il ne s'agit pas seulement de trouver des solutions pour aujourd'hui, mais aussi de savoir comment la prévoyance peut s'adapter à un univers de vie de plus en plus dynamique. Notre priorité, elle, est inchangée: la couverture financière de nos personnes assurées à chaque étape de la vie, que ce soit à la retraite, en cas d'invalidité ou de décès.

Notre stratégie de placement, qui est axée sur la stabilité à long terme et à laquelle nous apportons des optimisations ciblées, a encore fait ses preuves en 2024. En tant qu'œuvre de prévoyance de la fondation collective proparis, nous bénéficions de conditions idéales et d'une collaboration

coordonnée. Grâce à la mutualisation des ressources et à la large répartition des risques, nous pouvons obtenir des résultats solides, même dans des périodes économiques difficiles, et honorer de manière fiable nos engagements envers les personnes assurées.

En plus des aspects techniques et financiers, il nous tient à cœur de souligner l'importance que revêt une prévoyance efficace dans le quotidien de nos personnes assurées. La caisse de pensions n'est pas seulement un mécanisme de couverture. Son rôle est aussi d'accompagner et d'informer les personnes assurées afin de les aider à prendre des décisions éclairées. Grâce à des informations claires et à un soutien personnalisé, nous voulons faire en sorte qu'elles aient confiance dans leur prévoyance vieillesse, indépendamment de la phase de vie dans laquelle elles se trouvent et des exigences politiques.

Mais notre réussite ne repose pas uniquement sur des chiffres. C'est surtout la contribution active des personnes sur les plans de la conception et de l'organisation qui permet à notre œuvre de prévoyance de rester robuste.

Je remercie toutes les personnes qui, à travers leur engagement, ont contribué à faire de la caisse de pensions de la CC 105 un partenaire solide et fiable en 2024 également. Ensemble, nous avons créé des bases fortes qui garantissent la sécurité aux générations actuelles mais aussi futures.

Bernhard Breunig

Caisse de pensions de la CC 105  
Président de la commission d'assurance

<b>Actifs</b>	<b>Au 31.12.2024 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2023 en CHF</b>
<b>Placements</b>	<b>112 562 517.11</b>	<b>99 412 463.54</b>
Liquidités	175 481.65	14 489.98
Créances et prêts	4 446 676.46	4 342 620.56
Titres	107 940 359.00	95 055 353.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>1 050 320.00</b>	<b>803 303.25</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>68 934 604.00</b>	<b>62 272 745.00</b>
<b>Actifs</b>	<b>182 547 441.11</b>	<b>162 488 511.79</b>

<b>Passifs</b>	<b>Au 31.12.2024 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2023 en CHF</b>
<b>Engagements</b>	<b>119 735.65</b>	<b>298 125.65</b>
Prestations de libre passage et rentes	83 721.30	111 810.95
Banques / Assurances	–	182 514.00
Autres engagements	36 014.35	3 800.70
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>985.75</b>	<b>–</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>	<b>680 546.15</b>	<b>810 499.60</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	680 546.15	810 499.60
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
<b>Provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>153 902 073.65</b>	<b>142 433 029.35</b>
Capitaux de prévoyance des actifs	59 233 548.65	58 620 423.35
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	15 694 606.00	11 485 651.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	68 934 604.00	62 272 745.00
Provisions techniques	10 039 315.00	10 054 210.00
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>20 472 054.00</b>	<b>18 946 857.19</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres / découvert</b>	<b>7 372 045.91</b>	<b>–</b>
Situation en début de période	–	–
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	7 372 045.91	–
<b>Passifs</b>	<b>182 547 441.11</b>	<b>162 488 511.79</b>

	01.01.–31.12.2023 en CHF	01.01.–31.12.2022 en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>10 011 769.00</b>	<b>9 752 808.56</b>
Cotisations des salariés	4 245 256.95	4 152 277.95
Cotisations des employeurs et des indépendants	4 436 767.95	4 349 172.50
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–228 482.35	–93 913.25
Primes uniques et versements supplémentaires	1 213 378.85	1 065 532.85
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	95 000.00	35 698.60
Subsides du fonds de garantie	249 847.60	244 039.91
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>9 372 466.03</b>	<b>6 245 602.17</b>
Apports de libre passage	9 070 373.18	5 939 823.61
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	302 092.85	305 778.56
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>19 384 235.03</b>	<b>15 998 410.73</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>–9 306 134.35</b>	<b>–6 663 184.15</b>
Rentes de vieillesse	–3 500 243.45	–3 133 253.65
Rentes de survivants	–326 612.90	–327 081.75
Rentes d'invalidité	–479 051.75	–379 811.50
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–5 000 226.25	–2 789 141.55
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–	–33 895.70
<b>Prestations de sortie</b>	<b>–6 922 272.05</b>	<b>–7 782 232.55</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	–6 352 324.70	–7 714 260.35
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–569 947.35	–67 972.20
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>–16 228 406.40</b>	<b>–14 445 416.70</b>
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>–4 673 702.95</b>	<b>–5 002 710.55</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	3 429 268.75	3 823 294.40
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–4 208 955.00	–5 634 107.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	14 895.00	–1 672 370.00
Rémunération du capital épargne	–4 042 394.05	–1 577 742.60
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	133 482.35	58 214.65
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>5 396 992.50</b>	<b>4 928 706.80</b>
Prestations d'assurance	3 848 279.50	3 749 823.80
Part d'excédents provenant des assurances	1 548 713.00	1 178 883.00

	01.01.-31.12.2023 en CHF	01.01.-31.12.2022 en CHF
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-7 412 560.95</b>	<b>-4 135 905.40</b>
Prime d'assurance	-1 289 257.25	-1 064 221.10
– Primes de risque brutes	-1 089 526.60	-875 244.90
– Primes pour frais de gestion	-199 730.65	-188 976.20
Apports uniques aux assurances	-6 058 474.00	-3 009 168.00
Cotisations au fonds de garantie	-64 829.70	-62 516.30
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-3 533 442.77</b>	<b>-2 656 915.12</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>12 799 603.00</b>	<b>8 407 671.77</b>
Résultat des liquidités	27 492.30	19 631.17
Résultat des créances et prêts	2 632.85	3 314.05
Résultat des titres	13 124 678.75	8 685 761.95
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	–	–
Résultat des immeubles	–	–
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	–	–
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-3 528.90	-840.40
Frais de gestion de fortune	-351 672.00	-300 195.00
<b>Dissolution / constitution de provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres produits</b>	<b>3 135.20</b>	<b>2 007.43</b>
Produits de prestations fournies	–	–
Autres produits	3 135.20	2 007.43
<b>Autres charges</b>	<b>-9 111.01</b>	<b>-11 283.20</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>-362 941.70</b>	<b>-334 043.55</b>
Administration générale	-333 187.85	-309 192.45
Frais de marketing et de publicité	–	–
Activités de courtage	-5 710.00	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-22 644.85	-23 396.10
Autorités de surveillance	-1 399.00	-1 455.00
<b>Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation</b>	<b>8 897 242.72</b>	<b>5 407 437.33</b>
<b>Dissolution / constitution des réserves de fluctuation</b>	<b>-1 525 196.81</b>	<b>-5 407 437.33</b>
<b>Excédent de produits / charges</b>	<b>7 372 045.91</b>	<b>–</b>

### Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la Caisse de compensation des arts et métiers suisses (CC 105) est une oeuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Les présents comptes partiels traitent exclusivement les données de l'oeuvre de prévoyance et non celles des comptes consolidés de proparis au niveau de la fondation.

### Organe suprême, direction et droit de signature

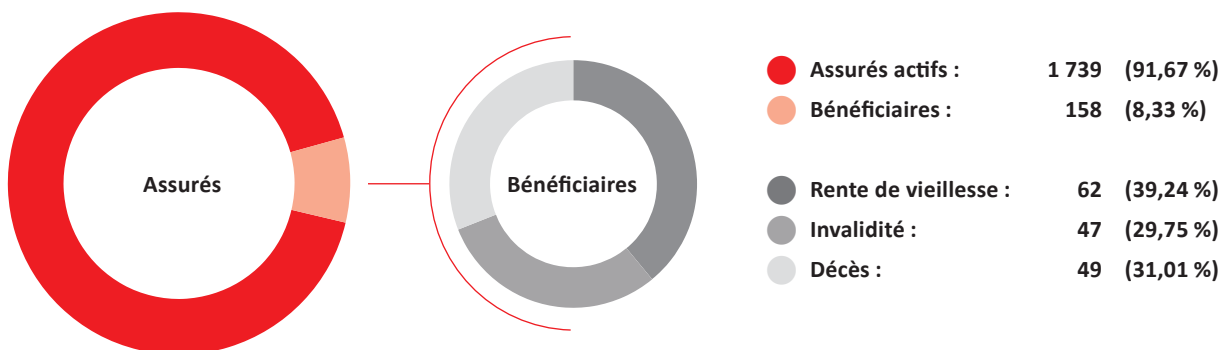
La commission d'assurance paritaire de l'oeuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Betschart Corinne	Membre	Représentant des empl.	2024-2028
Breunig Bernhard	Président	Représentant des sal.	2024-2028
Bütikofer Kaspar	Membre	Représentant des sal.	2024-2028
Kunz Nico	Membre	Représentant des sal.	2024-2028
Zach Manuel	Vice-président	Représentant des empl.	2024-2028
Piccirilli Fabio	Membre	Représentant des empl.	2024-2028
Adresse de l'organe d'exécution	Brunnmattstrasse 45, Postfach, 3001 Bern		
Contact	031 379 42 42 <a href="mailto:ak105@ak105.ch">ak105@ak105.ch</a>		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS des arts et métiers suisses (CC 105) Directeur de la caisse de pensions : Adrian Mast		
Droit de signature	L'oeuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

### Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	OBT AG, St. Gallen Réviseur principal : Christian Siegfried
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Jean-Claude Bregnard
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Isabelle Künzli

### Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires<sup>2</sup>

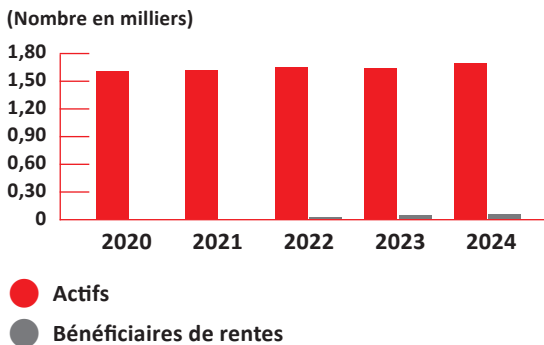


**28**  
Assurés actifs, par rente de vieillesse<sup>1</sup>

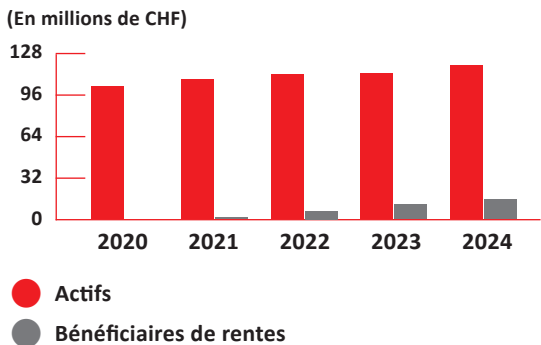
**8,8 %**  
Rendement net sur le total du bilan

**344**  
Entreprises

### Structure actifs/ bénéficiaires de rentes<sup>3</sup>



### Capital de prévoyance des actifs/ des bénéficiaires de rentes<sup>3</sup>

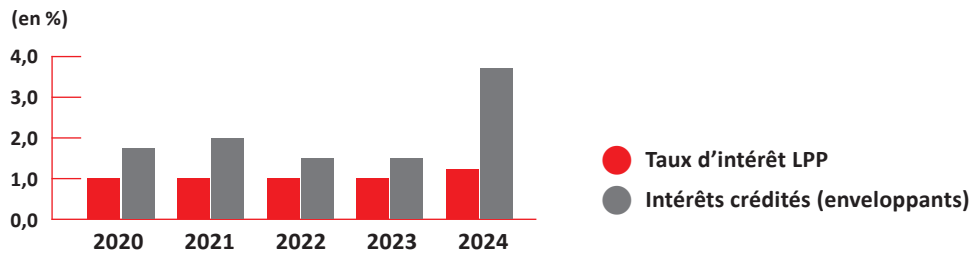


<sup>1</sup> ne comprend que les rentes de vieillesse autonomes

<sup>2</sup> le total des bénéficiaires de prestations (rentes de vieillesse autonomes, invalidité et décès) comprend également les rentes pour enfants et les rentes d'orphelins

<sup>3</sup> ne comprend que les engagements liés aux rentes gérés de manière autonome

## Taux d'intérêt LPP/ Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, une « prime de Noël » de Fr. 500.00 a été versée à tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse en décembre 2024. Le solde des excédents des assureurs a été transféré dans les fonds libres.

Pour l'année 2024, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 3,75 % (année précédente 1,50 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

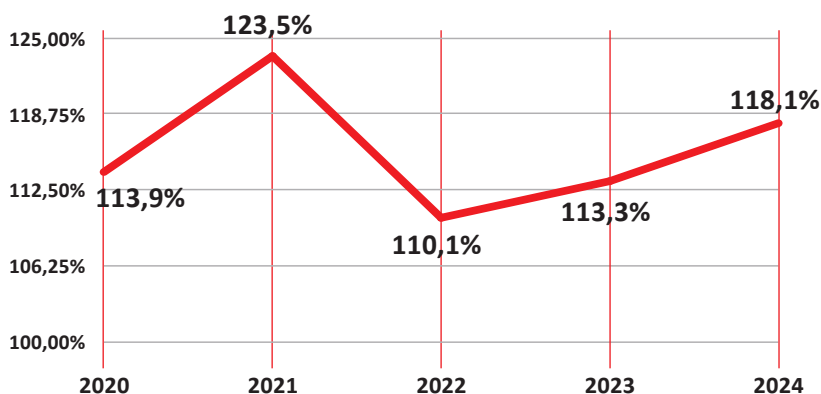
**Avoir de vieillesse LPP :**  
CHF 80 165 642

**Avoir de vieillesse surobligatoire :**  
CHF 42 675 614

**65,3%**

**34,7%**

## Degré de couverture au 31.12.



# 100 %

Degré de formation des réserves pour fluctuations de valeurs cibles

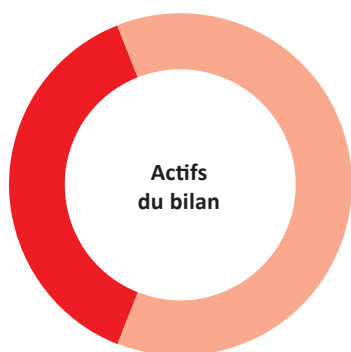
# 100 %

Transparence des coûts

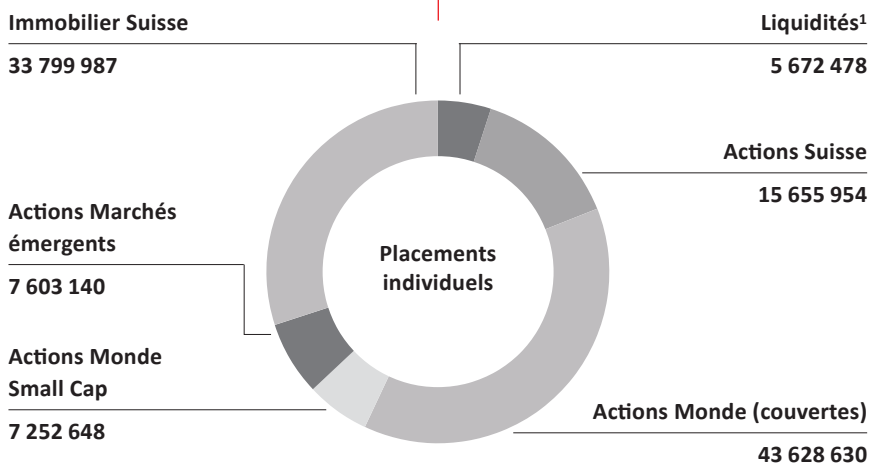
# 0,31 %

Frais de gestion de la fortune (TER)

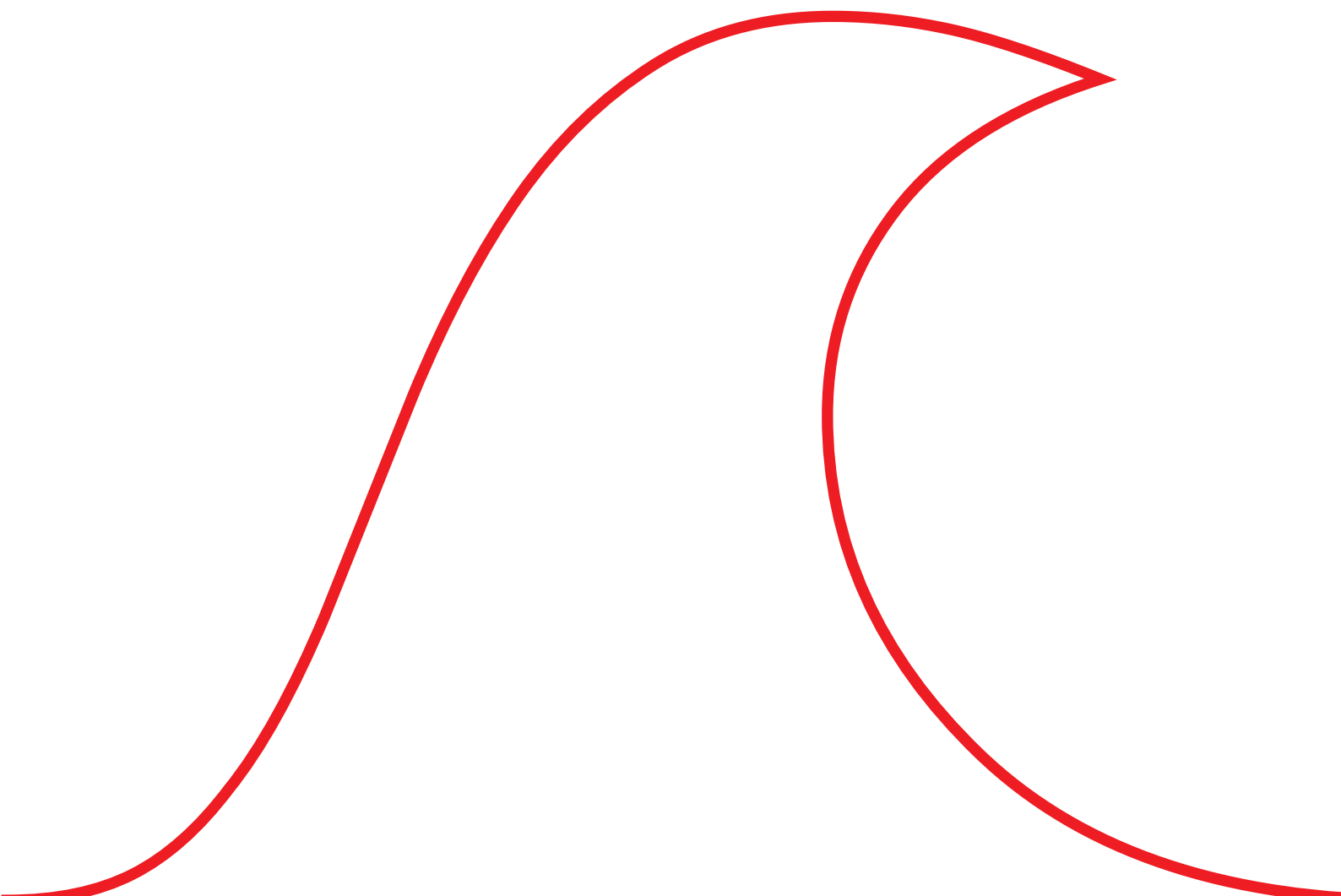
## Actifs du bilan en CHF 182 547 441



- Actifs provenant de contrats d'assurance (37,76 %): 68 934 604
- Placements individuels (62,24 %): 113 612 837



<sup>1</sup> y compris trésorerie et équivalents de trésorerie, créances/prêts, actifs transitoires et autres placements



**Caisse de pensions de la Caisse de  
compensation des arts et métiers  
suisse (CC 105)**

Brunnmattstrasse 45 | Case postale | 3001 Berne  
031 379 42 42 | [ak105@ak105.ch](mailto:ak105@ak105.ch)  
[www.ak105.ch](http://www.ak105.ch)

